



Rapporteure : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il a pour objectif de donner le cap de l'action régionale pour les 7 années de la mandature.

Fin 2023, la Région a voté un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2030 doté de 2,3 milliards d'euros d'investissements nouveaux, qui s'ajoutent aux 1,5 milliard d'euros déjà programmés.

La déclinaison opérationnelle 2024 du plan de mandat a été construite en prenant en compte ce nouveau PPI.

Avis du CESER

La présentation de la déclinaison annuelle du Plan de Mandat du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté après le vote du budget primitif est une nouveauté, en comparaison aux pratiques antérieures qui associaient systématiquement ce rapport en annexe au débat d'orientations budgétaires.

Comprenant la logique voulue par l'exécutif régional d'établir la déclinaison opérationnelle annuelle suite à l'adoption du budget primitif, le CESER réitère toutefois ici certains propos portés lors de ses avis précédents.

Sont ainsi détaillées ci-dessous les remarques et les préconisations du CESER selon les axes du Plan de mandat et les priorités y afférant.

Axe 1 : Économie – emploi – formation

1.1. STRATEGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRIORITÉ 01 - GOUVERNANCE ET STRATÉGIE : LA RÉGION DONNE LE CAP

01-1 : Élaborer une stratégie économique concertée pour la période 2022-2028 (SRDEII)
Sur les Territoires d'Industrie, le CESER regrette l'absence de réel bilan sur leur efficacité.

01-2 : Mise en œuvre du principe de différenciation territoriale avec Expérimentations territoriales autour de "zones de reconquête économique", des Quartiers Politique de la Ville et des Zones de Revitalisation Rurale

La prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés est de 3000 € maximum par projet. Les sommes engagées paraissent très faibles. Il s'agit d'accompagnement, non pas d'une véritable stratégie de développement.

01-3 : Création de politiques différenciées par type d'acteurs (jeunes, femmes, etc.) pour stimuler l'entrepreneuriat et le développement de start-up innovantes

Nous relevons la mise en place d'outils d'ingénierie financière pour accompagner la cible start-up. Au-delà de l'aide à la création, que fait la Région pour retenir durablement ces entreprises ?

PRIORITÉ 02 - ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LES FILIÈRES

02-2 : Soutien à l'innovation

Pour la filière santé dans le domaine des Biothérapies et bioproduction, le CESER approuve ce choix pris par la Région, qui est une belle opportunité de développement.

02-3 : Adopter une feuille de route pour la filière automobile

Nous rappelons notre avis de janvier 2022 : "L'urgence de la situation impose que des choix soient faits, que des priorités soient définies, or ces éléments ne sont pas ou peu identifiables dans le texte [feuille de route automobile] soumis." Cela semble être toujours le cas aujourd'hui.

Le CESER aimerait avoir un premier bilan des actions menées.

Aucune mention n'est faite des sous-traitants et des métiers liés à l'automobile. La Feuille de route énonçait : "La Région suivra avec attention les professions des services à l'automobile en aval de la filière (concessionnaires, garagistes, casses...) qui sont également soumis à plusieurs mutations (électrification, numérisation, baisse des ventes, crise de l'approvisionnement, recyclage...)." Le CESER regrettait dans son avis cette attitude attentiste, consistant à observer, plutôt qu'à anticiper.

Le CESER réitère son inquiétude sur le sujet, en particulier sur les conséquences liées à l'emploi.

PRIORITÉ 03 - SOUTENIR NOS PME INDUSTRIELLES

03-1 : Contribuer à l'accroissement des fonds propres des PME via notamment la création d'un fonds souverain

Concernant le fonds d'investissement mis en place pour les entreprises de l'Agroalimentaire, nous rappelons que ce dispositif, approuvé par le CESER en 2022, mériterait d'être développé pour d'autres filières stratégiques.

03-2 : Se doter de moyens de contrôle sur le respect des engagements sociaux et environnementaux pris par les entreprises bénéficiaires d'aides régionales

À la suite de notre intervention sur le BP 2024, le terme "socio" a bien été réintégré dans les critères de conditionnalités des aides.

Elles ne doivent pas être trop restrictives. Il faut que les entreprises qui font des efforts soient incitées à aller plus loin par des dispositions présentant une certaine souplesse. Sinon le dispositif peut s'avérer contre-productif.

Le CESER regrette par ailleurs qu'il ne soit pas fait état de la nouvelle directive européenne CSRD, qui impose des obligations à de nombreuses entreprises dès 2024. Son objectif est d'encourager le développement durable des entreprises et d'identifier celles qui sont disciplinées en la matière. Les informations récoltées permettront de mieux évaluer l'impact de l'entreprise et de son activité sur l'environnement.

PRIORITÉ 05 - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DU SENS ET DES VALEURS

05-1 : Soutenir le développement de l'ESS et sa promotion dans les relations partenariales avec les EPCI

Pour qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence, il conviendrait que les mutuelles puissent être éligibles à l'ensemble des financements.

1.2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

PRIORITÉ 06 - CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

06-1 : Dotation Jeunes Agriculteurs

Lancement de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) à partir de mai 2024.

Le CESER note avec intérêt cette implication de la Région pour soutenir les jeunes agriculteurs.

PRIORITÉ 08 - DÉFENDRE LA JUSTE RÉMUNÉRATION DE NOS AGRICULTEURS

08-3 : Poursuivre la constitution de réseaux de commercialisation et de vente directe sur les territoires

La Région encourage la mise en place et le déploiement d'outils collectifs optimisés, permettant de renforcer et structurer la distribution en circuits courts des produits agricoles alimentaires sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. Le but est d'encourager l'émergence d'initiatives collectives contribuant à la structuration de la logistique de distribution des produits agricoles alimentaires et régionaux sur le territoire (solutions de conditionnement, de stockage, de transport...).

Même si, pour l'instant, l'offre régionale reste faible en matière de magasins de proximité, ces mesures incitatives vont dans le bon sens et rejoignent les préconisations du CESER.

Rappel de préconisations issues de l'autosaisine du CESER "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective - Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté" :

La production de l'alimentation de proximité

7. Contractualiser, pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail.

8. Réaliser des audits collectifs pour favoriser la diversification vers de l'alimentation locale, bio et durable.

La transformation et la conservation

9. Conforter les abattoirs de proximité, soutenir la création d'outils de transformation mutualisés.

Le transport et la logistique

10. S'appuyer sur les plateformes mutualisées Agrilocal et Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté, s'impliquer dans leur développement.

11. Créer des réseaux d'acteurs publics et privés

1.4. ATTRACTIVITÉ

PRIORITÉ 18 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE ET LE PORTAGE EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ

18-1 : Envisager différents scénarii du mode de portage de la démarche, dont la création d'une agence d'attractivité.

La création d'une nouvelle agence ne nous paraît pas indispensable. Des structures déjà existantes ont la capacité de remplir les missions envisagées.

1.5. APPRENTISSAGE

En lien avec le point sur les enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des établissements d'enseignement, en particulier dans un contexte de baisse démographique, le CESER souhaite rappeler l'invitation qu'il a faite à la Région de "considérer (...) la mise en commun des équipements et des plateaux techniques entre lycées professionnels, CFA, ou organismes de formation, dans une optique de complémentarité des différentes voies de formation et de maintien d'un accès de proximité à ces facilités."

1.7. FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

Le CESER a salué en décembre 2023 le caractère concret et opérationnel du nouveau Schéma des Formations Sanitaires et Sociales. Le CESER retient l'annonce d'une première mesure en 2024 destinée à organiser des parcours découverte pour les lycéens au sein des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) dans chaque département. Il souhaite toutefois rappeler à cette occasion qu'il est "crucial que la Région mette tous les moyens à sa disposition pour aider à l'amélioration des conditions d'études dans les formations sanitaires et sociales, à défaut de pouvoir directement améliorer les conditions de travail. Il s'agit d'améliorer l'attractivité de ces études et des métiers concernés, mais également d'inciter les étudiants, une fois diplômés, à rester sur le territoire."

1.8. ÉDUCATION

Constatant que les mesures annoncées pour 2024 s'appuient essentiellement sur les obligations légales imposées à la Région, le CESER réitère les préconisations énoncées dans l'avis du CESER sur le PPI 2024-2030 :

- "Donner de la visibilité aux enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées, sur le moyen et long terme.
- Développer une approche centrée sur l'usage des locaux qui dépasse la seule logique technique visant à atteindre les obligations réglementaires.
- Mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile, dont le CESER, afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté."

1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER dans son rapport sur l'information des jeunes sur les métiers et les formations, adopté en mai 2023, a rappelé à plusieurs reprises le besoin impérieux de coordination entre les acteurs et de lisibilité de l'information. Une préconisation portait spécifiquement sur la

plateforme régionale des stages, lancée en 2023 : "Développer des fonctionnalités pour des recherches d'information territorialisée sur la future plateforme régionale de stages, et lister les employeurs locaux acceptant d'accueillir des visites de classes et des immersions." Tout en souhaitant que cette préconisation soit prise en compte dans les développements annoncés de cette plateforme en 2024, le CESER souhaite questionner la Région sur la complémentarité entre cette plateforme régionale, en plein essor, et la plateforme nationale récemment annoncée et sensée répondre au besoin d'ouvrir des stages pour tous les élèves de seconde dès la fin de l'année scolaire 2023-2024 (en date du 2/04/2024, seules quelques dizaines d'annonces de stages sont disponibles en BFC sur le site national 1jeune1solution, contre plusieurs centaines sur la plateforme régionale des stages BFC). Les conseillères et conseillers s'inquiètent du risque de doublons, de gaspillage de fonds publics et de complexification de l'information pour les usagers, tout en soulignant la qualité de la plateforme régionale.

1.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE

Le CESER souligne le lancement de la démarche de révision du Schéma Régional pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation (SRESRI), qu'il a longtemps appelé de ses vœux. Pour autant, il regrette que seuls les acteurs directement impliqués dans l'Enseignement supérieur et la recherche soient consultés pour élaborer ce Schéma. Le CESER avait préconisé en effet qu'il puisse "s'ancrer dans les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté et s'appuyer sur ses spécificités, ses forces et ses acteurs". Le CESER se questionne donc sur l'absence des acteurs socio-économiques, des usagers et de la société civile organisée dans le processus de consultation.

Axe 2 : Transitions écologique, énergétique et numérique

2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En matière de rénovation énergétique, le CESER note les complexités engendrées par les évolutions successives liées au programme de Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), programme amené à disparaître, obligeant à définir une stratégie pour 2025 pour pérenniser ce service public. La Région intervient de manière importante dans le soutien à l'ingénierie territoriale auprès des points d'info énergie et des PTRE (Plateformes territoriales de rénovation énergétique). Le soutien au poste au sein d'associations et de communautés de communes n'a aucune garantie à ce jour, il représente 50 à 60 conseillères et conseillers présents sur les territoires. La stratégie nationale pour 2025 est donc à établir pour atteindre les objectifs fixés.

La Région intervient de manière significative sur la rénovation de logements sociaux "Bâtiment Basse Consommation" (BBC), il serait nécessaire de multiplier par 2,25 la rénovation des 2000 logements par an pour atteindre la cible annoncée à 4500. Si la tendance est plutôt positive, elle est à mettre en parallèle avec les urgences qui pèsent sur le logement social et la tension sur le délai d'attribution pour répondre aux demandes des familles. D'après l'analyse des dernières données fournies par l'INSEE et la DREAL BFC, basée sur les chiffres de 2021, 40% des demandes formulées concernent des publics prioritaires.

Parmi ces derniers, plus de la moitié des primo-entrants sont des personnes seules dont 4 sur 10 ont moins de 30 ans. Ces tendances montrent combien il est important d'accélérer le rythme des rénovations des logements existants, en permettant une offre de plus petits logements, mieux isolés et moins énergivores.

2.2. BIODIVERSITÉ - EAU

Le CESER s'interroge sur l'implication effective de la Région sur cette priorité. L'absence de mise en avant de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) dans ce rapport, à la différence d'autres schémas régionaux (SRDTL, SRDEII, SRADDET, CPRDFOP...), interroge. Le CESER souhaite voir le lancement d'une évaluation régionale du rôle et de la place de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) dans la mise en œuvre de la SRB. Le départ récent du seul Département volontairement impliqué dans l'ARB depuis sa création (Nièvre) ne constitue assurément pas un bon signal en BFC alors même que les enjeux sont considérables.

Dans son avis sur le BP 2024, le CESER indique qu'il restera particulièrement vigilant sur le dossier "Eau" qui est déterminant pour l'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté. Il espère que l'ambition régionale sera forte et qu'elle se traduira concrètement dans la Feuille de route régionale en cours d'élaboration.

Le CESER souhaite connaître les avancées sur le dossier de l'eau et savoir dans quelle mesure il sera effectivement associé à ce travail.

2.3. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport final d'évaluation de la politique régionale d'EEDD a été présenté lors du comité de pilotage le 7 février dernier. Le CESER souligne l'importance de le mettre à profit dès 2024 pour développer/améliorer l'action régionale en la matière.

2.4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DÉCHETS

Le CESER a pu constater la montée progressive en charge de la Région sur les enjeux liés à la prévention et à la gestion des déchets depuis l'adoption du PRPGD en 2019. Le travail sur les DAE, bien que tardif, s'inscrit pleinement dans les préconisations du CESER formulées sur ce sujet dès 2019. La Commission de suivi du PRPGD qui s'est tenue le 26 mars dernier, et à laquelle participait le CESER, a confirmé ce constat d'une Région qui joue bien le rôle qui est le sien.

2.5. FORÊT-BOIS

La Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté vient de publier un rapport alarmant sur l'état de nos forêts : sécheresse, parasites, prolifération du gros gibier, essences inadaptées, politiques en retard... Les handicaps se multiplient pour assurer l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté au réchauffement climatique.

Compte tenu de ces alertes, les éléments contenus dans la déclinaison 2024 du Plan de mandat paraissent très insuffisants.

2.7. NUMÉRIQUE

Le CESER apprécie l'ambition de la collectivité de bâtir une souveraineté numérique pour la Région et ses établissements. Cette volonté de souveraineté sera renforcée au cours des exercices à venir puisqu'une étude de préfiguration d'un data center régional et/ou d'un cloud souverain régional sera lancée en 2024.

Le CESER note que l'équilibre budgétaire doit être assuré et repose sur la facturation de l'utilisation de ce réseau aux Fournisseurs d'accès d'internet (FAI), notamment. Le CESER considère également qu'il sera important, au-delà de la mise à disposition de ce réseau aux fournisseurs d'accès, de connaître le taux d'usagers bénéficiant d'un accès internet très haut débit et de suivre le niveau de satisfaction *in fine* de ces utilisateurs.

Pour le CESER, cette ambition répond à la nécessité d'amener une connectivité performante sur l'ensemble du territoire régional, rappelle que des enclaves et des zones blanches persistent et que cette situation est à traiter au regard d'un défi pour une région 100% connectée.

2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Concernant le volet Mobilités du Plan de mandat, le CESER sera attentif tout au long du processus d'ouverture à la concurrence pour le premier lot TER concerné. Un point majeur interpelle le CESER, comme déjà annoncé dans son avis du 27 juin 2023.

Il s'agit du transfert du personnel qu'engendrera cette mise en concurrence. Ainsi, le CESER ne peut qu'affirmer l'importance de tenir un dialogue continu et rythmé le plus tôt possible entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF, le futur opérateur et les organisations syndicales, afin de communiquer une information transparente et lisible aux salariés transférés. Le CESER s'interroge également sur la pérennité des services rendus à la population aux guichets, et du devenir des personnels des entités impactées par cette ouverture à la concurrence.

Sur le sujet de l'avancement des schémas régionaux de mise en accessibilité des transports, la Région est dans les délais au regard des sites qu'il reste à mettre aux normes. Le CESER

encourage à continuer les efforts entrepris jusqu'alors afin de poursuivre le rassemblement de critères nécessaires à la constitution de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire.

Le CESER s'interroge sur l'évolution des comportements des usagers face au développement de parkings payants à proximité des gares.

Axe 3 : Fraternité – vivre ensemble

3.1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)

Relance du dispositif Envi (Envi 4) (Espace nouveau, village innovant)

Préfigurer un réseau régional des ruralités positives

Le dispositif ENVI, qui a été gelé en 2023, est relancé en 2024 et le CESER ne peut que s'en féliciter tout comme il ne peut également que se féliciter de l'expérimentation qui a été menée sur les "Villages du Futur". En effet, cela fait sens vis-à-vis de ses préconisations passées sur ces sujets. Néanmoins, le CESER s'interroge sur ce que recouvre réellement ce "réseau régional des ruralités positives" à venir et qui semble abandonner toute référence à ces "Villages du Futur". Or, le CESER estime que l'objectif un temps affiché d'essaimage de cette démarche "Villages du futur" devrait être maintenu ce qui ne semble plus être le cas actuellement.

Engagement des premières actions au titre du programme LEADER 2023-2027.

La Région semble avoir suivi les préconisations du CESER sur ce dossier car, pour la programmation 2023-2027, la Région Bourgogne-Franche-Comté est la seule de France à avoir réussi à tenir l'échéance de fin août 2023 imposée par la Commission européenne. Ceci néanmoins ne présume en rien de la bonne réussite du programme dans sa mise en œuvre. Il conviendra que le CESER reste vigilant sur ce point comme il l'a été par le passé en tirant la sonnette d'alarme sur les problèmes de la programmation précédente.

3.2. SANTÉ - ALIMENTATION

PRIORITÉ 88 - DÉFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE [SANTÉ] 2022-2028

88-1 : Définir une feuille de route santé 2022-2028

Le CESER apprécie l'élaboration de la deuxième feuille de route santé. Toutefois cette feuille gagnerait à être budgétée ce qui la rendrait plus lisible. Le CESER attire l'attention sur quelques points de vigilance, notamment l'accès aux soins des personnes maintenues à domicile, l'accompagnement des étudiants dans les formations sanitaires et sociales et le manque d'attractivité des métiers du soin et médico-social du aux conditions de travail dégradées et aux salaires faibles. Le CESER souligne que le développement de la télémédecine peut être facilité par une meilleure communication et un accompagnement à son utilisation.

3.9. ACTION EUROPÉENNE

CONCERNANT LA PRIORITÉ 115

La **priorité 115** vise à optimiser la mobilisation des fonds européens en Bourgogne-Franche-Comté.

Le CESER souligne les importants enjeux relatifs au FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Il a bien noté les mesures prises par la Région pour accélérer l'instruction des dossiers. Pour autant, plusieurs problèmes demeurent, le tout étant amplifié par la lourdeur des règles européennes et françaises et par les difficultés liées au système informatique. Ce panorama global questionne les compétences dont dispose réellement la Région pour assurer sa responsabilité en matière de pilotage et d'instruction du FEADER, quand bien même les Régions ont voulu renforcer leur place dans les politiques agricoles et rurales à travers ce transfert de gestion.

Le CESER souhaite que la programmation FEADER 2023-2027 puisse être déployée dans les meilleures conditions et que tout soit mis en œuvre pour les porteurs de projets agricoles. Il préconise que la Région engage une réflexion interne afin d'accompagner au mieux les agents en charge des dossiers FEADER, dans un contexte où les enjeux liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire évoluent très rapidement.

CONCERNANT LA PRIORITÉ 116-2

La priorité 116-2 vise notamment à lancer un marché d'accompagnement à destination des porteurs de projets afin de se positionner sur des programmes sectoriels européens.

Le CESER approuve cette démarche qui pourrait procurer des financements complémentaires pour les porteurs de projets bourguignons et francs-comtois, en réponse à la préconisation du CESER qui propose à la Région de rechercher de nouveaux financements plus particulièrement au niveau de l'Union européenne (cf. avis sur les OB 2024 et sur le BP 2024). Il est à noter que les programmes sectoriels concernent de nombreux domaines à enjeux pour la Bourgogne-Franche-Comté : la recherche, l'innovation, l'environnement, le digital, la santé, l'économie circulaire, la transition vers l'énergie propre...

Ces financements sectoriels européens pourraient permettre de favoriser la mise en œuvre de l'action régionale, comme cela se fait dans d'autres régions. Par exemple, la Région Pays de la Loire a mobilisé le programme sectoriel LIFE 2014-2020 afin d'accélérer la reconquête du bon état écologique de la ressource en eau, à travers le projet LIFE REVERS'EAU. La politique "Eau" de la Région Centre-Val de Loire gagnerait également à être étudiée. Ce genre d'initiatives pourrait être approfondi par la Région BFC qui déclare l'eau comme étant "une grande cause régionale" avec l'élaboration d'une feuille dédiée.

3.10. ACTION INTERNATIONALE

CONCERNANT LA PRIORITÉ 120

La priorité 120 porte sur la coopération avec la Suisse, à travers l'animation de Arcjurassien.org et Arcjurassien.fr. Cette priorité rejoint globalement les préoccupations et préconisations du CESER exprimées dans l'autosaisine "Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale" (juin 2022). Par exemple, le CESER préconise de créer les conditions d'une coopération infrarégionale adaptée aux enjeux locaux, en soutenant la mise en place d'une déclinaison opérationnelle de la stratégie de Arcjurassien.org dans les aires de coopération. La priorité 120 renvoie à cette préconisation, notamment à travers les Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) et les travaux menés sur le thème "forêt-bois".

Axe 4 : Les ressources

4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

CONCERNANT LA PRIORITÉ 126

La priorité 126 vise à mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux.

La Région pourrait réfléchir à la possibilité de s'inscrire dans une démarche de mécénat de compétences, afin de mettre certains de ses collaborateurs à disposition d'organismes d'intérêt général. Cette modalité pourrait permettre d'améliorer le déploiement de certaines politiques publiques régionales, au niveau des territoires, dans une logique "gagnant/gagnant".

4.2. ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

CONCERNANT LES PRIORITÉS 128, 129, 130

La priorité 128 vise à faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation. **La priorité 129** vise à conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation. **La priorité 130** vise à renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet.

Le CESER approuve les orientations de la Région en matière d'évaluation. Elles visent à renforcer encore davantage la culture de l'évaluation. La démarche partenariale entre la Région et le CESER sur le dossier "Évaluation" est à poursuivre puisqu'elle est constructive depuis plusieurs années.

4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le CESER apprécie la mise en place de la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité, ainsi que le groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique et la biodiversité, faisant respectivement appel aux habitants de la région et aux scientifiques.

Le CESER regrette de ne pas avoir été associé à ce travail et demande à être associé systématiquement à ce type de démarche. Il demande qu'un retour lui soit apporté. Il sera particulièrement attentif aux conclusions et à leur bonne prise en compte dans la territorialisation de la planification écologique.

Le CESER alerte sur le risque de superposition de ces dispositifs avec les travaux d'une assemblée comme le CESER dont les missions sont clairement définies par les textes.

4.4. LA RELATION RÉGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MÉDIATION RÉGIONALE

La démarche pourrait être approfondie en interrogeant les usagers afin de ne pas se limiter à une seule autoévaluation par les services de la Région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions).

Déclaration

Guy Zima, au nom de la CGT,

La CGT s'est largement exprimée en décembre 2021 sur ce plan lors de la saisine du CESER. Nous précisons, entre autres choses :

- notre lecture et notre compréhension de la différenciation,
- notre exigence de plus d'éco-socio conditionnalité des aides publiques,
- certains décalages entre les choix affichés et les budgets alloués (transition énergétique, formation...),
- les difficultés financières à venir,
- le peu d'autonomie fiscale à disposition avec notre proposition de réformer la fiscalité locale.

Comme le plan de mandat présenté par madame la présidente de Région précédemment, la déclinaison de celui-ci pour l'année 2024, objet de ce rapport et de cet avis du CESER, est marquée du sceau de l'insuffisance des moyens face aux enjeux régionaux ou portés tout ou partie par la Région.

Si cet aspect des choses est visible c'est aussi par le désengagement total ou partiel de l'État sur des sujets sur lesquels l'efficacité et la portée des dispositifs valaient par leur apport conjoint.

Sur l'avis, la CGT pense utile d'insister sur l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques, certes reprise, mais dont l'extension reste plus que jamais d'actualité dans tous les règlements d'intervention régionaux. L'État serait d'ailleurs inspiré d'avoir le même niveau d'exigence pour ses si rares deniers.

Dans la continuité de l'avis de 2021, la CGT s'abstiendra sur l'avis proposé.